



Syndicat des Enseignants – SE-UNSA Amiens

4 rue Paul Sautai - 80000 AMIENS

Téléphone : 03 22 92 33 63 Portable : 06 75 23 65 17 Courriel : ac-amiens@se-unsa.org

Enseignants de l'UNSA

Section Académique

Pierre POËSSÉVARA, Secrétaire Académique

A sa demande, le 24 juin, une délégation du SE-UNSA a été reçue en audience par le recteur et ses principaux collaborateurs (DRH, DASEN de la Somme, IPR, DPE)

Une nouvelle fois, nous sommes revenus à la charge sur la question des **assistants pédagogiques**. De l'avis unanime des personnels, y compris celui des personnels de direction, ces personnels avaient une place de premier rang dans nos établissements pour assurer la réussite des élèves. Pourtant, ils n'ont pas échappé à la discipline budgétaire imposée par Bercy exigeant un gel de 5% des dépenses de fonctionnement. La délégation a insisté sur le manque de lisibilité de l'action gouvernementale pour l'Education, qui aurait dû être un ministère sanctuarisé ! Comment expliquer aux assistants pédagogiques qui vont perdre leur emploi qu'ils seraient éventuellement remplacés par les contrats aidés qui seront prochainement recrutés (30 000 au niveau national)

Nous avons également dénoncé, autre marque d'illisibilité de l'action gouvernementale, **l'assèchement des fonds sociaux**, en rappelant les situations de détresse sociale que connaissent les familles de certains de nos élèves.

Sur le sujet de la formation, nous l'avons toujours proclamé, notamment au moment de la masterisation : « Enseigner est un métier qui s'apprend ! ». En conséquence, nous nous sommes inquiétés de l'importance de **la dimension professionnelle dans les ESPE**. L'université a toujours su faire la preuve de son expertise dans l'acquisition du fond disciplinaire, certes. Mais nous avons rappelé que les responsables nationaux du SE-UNSA ont réussi à imposer, lors des séances du Conseil supérieur de l'Education, une dimension professionnelle dans les référentiels de compétences qui serviront de bases aux maquettes des masters la mise en place des ESPE. Pour respecter ce cadre, il est absolument nécessaire **que les formateurs de terrain puissent continuer à bénéficier d'une décharge pour intervenir dans les ESPE**. Cela ne semble pas toujours devoir être le cas. Nous avons avancé que l'Université serait tentée de placer en priorité ses propres enseignants et notamment ceux qui n'ont pas un temps de service complet. Nous nous sommes inquiétés également de la formation des PLP dans les ESPE. Si pour les disciplines générales, une formation serait intégrée à celle des certifiés, cela s'avère plus compliqué pour les disciplines professionnelles. Une réflexion serait actuellement menée pour aboutir à une carte nationale de ces formations.

Toujours sur le plan pédagogique, nous avons dénoncé le retour du bachotage dans les **nouvelles épreuves d'Histoire-Géographie au brevet des collèges**, ce qui s'éloigne des compétences travaillées en cours par les enseignants. Nous avons également rappelé le

polymorphisme du brevet qui comporte, outre les épreuves écrites, une bonne dose de contrôle continue, une pincée d'épreuve orale (histoire des arts), une cuillère d'évaluation par compétences et quelques morceaux de certificats d'origines diverses et variés (ASSR, premier secours, B2i, ...), ce qui situe cette épreuve entre recette de cuisine et alchimie !

Sur la question des **conditions de travail à la rentrée 2013** dans les établissements du second degré, nous avons fait le choix d'insister sur la situation des contractuels et des PLP.

En ce qui concerne **les personnels contractuels** plusieurs points ont été abordés :

- **Les CDI signés après le 1er septembre 2009**

Dès le 5 septembre, le Secrétaire académique du SE-UNSA interpellait Monsieur le Recteur sur la situation de nos collègues qui avaient signé un CDI après le 1er septembre 2009. En effet, leur salaire était calculé au prorata du temps de service en établissement, le rectorat leur garantissant au minimum une rémunération équivalente à un mi-temps. Plusieurs personnes avaient vu ainsi leur situation se dégrader, passant d'un CDD à plein-temps à un CDI à mi-temps.

A la rentrée, Monsieur le Recteur s'engage à rémunérer toutes les personnes en CDI sur la base d'un temps plein, comme les collègues dont le contrat avait été signé avant le 1er septembre 2009. Quelques exceptions pourront être faites cependant pour les disciplines dites « rares ». En cas de difficulté contactez-nous !

Attention, le CDI n'est pas la titularisation. S'il apporte une certaine sécurité, un licenciement est possible. Pour l'instant, l'académie d'Amiens n'y a jamais eu recours.

- **Indemnité de déplacement pour les concours**

Les personnels contractuels ont droit d'être indemnisés de leurs frais de transport lorsqu'ils passent un concours (contacter la Division des Examens et Concours du rectorat). Nous avons donc demandé à ce que le Rectorat avertisse les collègues de leurs droits pour les prochaines sessions.

De plus, nous demandons le remboursement des frais d'hébergement (hôtel, restauration...).

Le Rectorat remboursera les collègues de leurs frais de transport, dans la limite du budget.

- **Les concours**

Cette année la mise en place du concours réservé et de l'examen professionnalisé a posé de nombreux problèmes : manque de formation spécifique, critères d'éligibilité trop rigides, jurys qui ne tiennent pas compte de la particularité des candidats à ces concours, certaines disciplines n'ont pas de concours..... Tous les problèmes remontés par les collègues ont été abordés et seront relayés par Monsieur le Recteur au Ministère.

Nous demandons des formations dans l'académie pour ces concours.

La voie Professionnelle

Nous avons rappelé la position de notre syndicat :

Le SE UNSA n'était pas favorable à la généralisation du Bac Pro 3 ans. Selon nous, ce rythme correspond à certains élèves mais d'autres ont besoin de 4 ans pour parvenir au diplôme.

- **Passerelles CAP/BAC PRO**

Nous demandons à ce que les passerelles CAP Bac Pro soient davantage fluidifiées.

Le Rectorat y travaille, cependant, il ne souhaite plus voir d'élèves ayant un CAP affectés en 2de Pro. Ils seront affectés directement en 1ère, avec éventuellement « un sas » d'adaptation.

Nous soulevons le problème du nombre de places disponibles en 1ère pour ces élèves.

- La carte des formations

Pour le rectorat, elle est à revoir, certaines formations ne correspondant pas aux besoins locaux, d'autres drainent trop d'élèves (ASSP) ou au contraire ne sont pas attractives (GA).

- Avenir des 3ème Prépa Pro enLP

Ces classes seront reconduites pour la rentrée 2013 mais le rectorat ne peut s'engager pour la suite.

Nous réaffirmons notre attachement à ce dispositif qui lorsqu'il est mené par des équipes motivées, a fait ses preuves.

- Indemnité CCF

Le travail fourni par nos collègues pour la préparation des CCF est maintenant rémunéré. Le travail des équipes de direction est assez complexe puisque la rémunération se fait par épreuve ou sous-épreuve qui comportent parfois plusieurs sessions faites sur un ou deux ans par un ou plusieurs collègues. Dans un souci d'équité et pour éviter les tensions entre les collègues, nous demandons à ce qu'une note de cadrage soit envoyée aux Chefs d'établissements.

Le rectorat nous répond que cette note vient d'être envoyée.

Enfin, nous avons rappelé que lors de son arrivée dans l'académie, le recteur nous avait fait part de son souci de mettre en place un dialogue constant avec les représentants des personnels. Nous avons souligné que cette volonté s'était traduite dans les faits notamment lors des CTA par la qualité des réponses apportées aux représentants des personnels. Nous avons souligné que pour nous, militants d'un syndicat réformiste, ce dialogue était essentiel et donnait du sens à notre action. Nous avons regretté toutefois que cette volonté ne soit pas davantage impulsée au niveau local. Un signal négatif a ainsi été envoyé dans les établissements avec le protocole de visite d'établissement par les membres du CHS-CT qui prévoyait que le chef d'établissement puisse juger de l'opportunité de ces visites ! Nous avons regretté également que certains chefs d'établissement puissent s'étonner de la présence de représentants syndicaux aux côtés des collègues qui nous sollicitent pour les accompagner dans leurs démarches. Il faut que chacun s'habitue à ces situations qui ne sont la preuve sur le terrain de la vitalité de la démocratie sociale dans notre pays.

Enfin quelques situations personnelles de collègues ont été soumises à l'attention du recteur.

Sur tous ces sujets, le recteur nous a assurés que nos remarques seraient remontées au ministère (fonds sociaux). Il s'est voulu le plus souvent rassurant, notamment sur la question des ESPE. A suivre...